

Coup de pouce énergie de 250 €

Pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la [Région Ile-de-France](#) et l'[Union européenne](#) lancent le « Coup de pouce énergie ».

D'un montant de 250 euros, cette nouvelle aide est disponible jusqu'au 31 octobre. Vérifiez votre éligibilité et faites votre demande en ligne !



Le Coup de pouce énergie, c'est quoi ?

Le Coup de pouce énergie est une aide de 250 euros :

- **Réservée aux habitants de l'Île-de-France** (vous devez déposer en ligne votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois),
- **Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer** (vous ne devez pas dépasser un plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer),
- **Versée sur un compte bancaire français uniquement,**
- **À demander avant le 31 octobre 2023.**

[Pour demander l'aide, cliquez ici \(avant le 31 octobre 2023\)](#)

[Plus d'infos](#)

Publié le 20 Septembre 2023